

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes

A.M. 24-10-2018

M.B. 06-12-2018

La Ministre de la Jeunesse

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations, l'article 43, modifié par le décret du 9 mai 2008;

Vu le décret du 3 avril 2014 destiné à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 13, § 1^{er}, 10^o, a);

Vu l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes;

Considérant la demande du 30 août 2018 de l'asbl Info Jeunes Couvin, centre d'information des jeunes agréé, qui sollicite le remplacement de Monsieur Cédric DUCOFFRE par Madame Claire BILLION au titre de représentant suppléant de cette association au sein de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes;

Qu'il convient dès lors de procéder à la modification de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 précité,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er}, 1^o (sous «Infor Jeunes Couvin») de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, modifié par les arrêtés ministériels du 19 juillet 2018, du 28 mars 2018 et du 20 août 2018, les mots «M. DUCOFFRE Cédric» sont remplacés par les mots «Mme BILLION Claire».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur à dater de sa signature.

Bruxelles, le 24 octobre 2018.

I. SIMONIS